Hôpitaux
Nord-Ouest
Tarare-Grandris

Tarare le 26 octobre 2026

Index Egalité Professionnelle HNO Tarare-Grandris 2025

La loi n° 2023-623 du 19 juillet visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Deux décrets n° 1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023(*) précisent les indicateurs à calculer et la pondération de chacun d'entre eux.

Les modalités de calcul des indicateurs et de l'index sont déterminées par le décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023.

La note obtenue par les HNO Tarare-Grandris au titre de l'année 2025 est de 78/100 et se décompose par indicateur comme suit :

Etablissement de - 200M€				
Index		Score maximal	Points	
Indicateur 1	Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires (%)	40	35	
Indicateur 2	Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels (%)	30	21	
Indicateur 3	Ecart de promotion de corps entre les femmes et les hommes	10		
Indicateur 4	Taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	10	10	
Note finale			78	/100

(*) L'article 1er du décret n o 2023-1136 du 5 décembre 2023, les indicateurs composant l'index de l'égalité professionnelle sont fixés et définis comme suit :
1) Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps, grade et échelon équivalents ;
2) Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente ;
3) Ecart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes ;
4) Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ;

Ces résultats nous engagent à poursuivre nos actions pour l'égalité professionnelle au sein de notre établissement.